

REUNION DU 28 JANVIER 2016

ORDRE DU JOUR :

- Approbation procès-verbaux séances du 22/12/15 et du 14/01/2016
- Avancement travaux en cours
- Avenant travaux rue Clemenceau (lot 1 et 3 – EUROVIA)
- Prévisions travaux 2016
- Achat terrain EARL DE GUILHENGUY
- Gestion éclairage public
- Réorganisation bureaux de vote
- Réintégration chemin ruraux dans les chemins communaux
- Le point sur les travaux des commissions
- Planning des réunions des élus à venir (conseil municipal, préparation budget, divers)
- Questions diverses.

Le vingt-huit janvier deux mille seize à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la Commune de REYNIES, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Claude VIGOUROUX, Maire.

Présents : M. COGOREUX Michel, M. DABOUST Gérard, M. DECROS Olivier, M. FAVAREL David, M. LAFON Guillaume, M. PUJOL Christian, M. SOUBIE Benoît, Mme TORRES-TEQUI Nathalie, M. VILIARE Pierre.

Absents excusés : Mme DUFOUR Claire (procuration M. FAVAREL David), Mme BLANC-JEANNERET Vanessa (procuration Mme TORRES-TEQUI Nathalie), M. VERMEIRE Jean-Michel (procuration M. DABOUST Gérard), M. POMMIER Baptiste (procuration M. VIGOUROUX Claude)

Absents : Mme GUY Véronique, SOUBIE Benoît.

I – APPROBATION PROCES VERBAUX SEANCES DU 22/12/15 ET DU 14/01/2016

Procès-verbaux approuvés à l'unanimité.

II – AVANCEMENT TRAVAUX EN COURS

Monsieur le Maire fait le point sur les travaux en cours :

- PONT DE REYNIES
- MOULIS
- EPICERIE
- RUE CLEMENCEAU
- PRESBYTERE

III – AVENANT TRAVAUX RUE CLEMENCEAU (LOT 1 ET 3 – EUROVIA) (del2016 2)

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de l'état d'avancement des travaux d'aménagement de la rue Georges Clemenceau.

Monsieur le Maire indique que les lots 1 et 3 font l'objet d'avenants suite à la modification de certaines prestations survenues en cours de chantier.

Il expose ensuite à l'assemblée les motifs des avenants présentés ce jour et les circonstances qui ont conduit à ces modifications.

AVENANT N° 1 - LOT 1 – Voirie et aménagements paysagers (moins-value HT 10.180.15 €) :

- Suppression de l'enrobé sur parking
- Ajustement des quantités de bordures
- Terrassement supplémentaires

AVENANT N° 1 – LOT 3 – Réseaux (plus-value HT 33.305.41 €)

- Création de réseau d'arrosage de la rue Clemenceau
- Prolongement du réseau d'eaux usées
- Raccordement supplémentaire de branchement existant d'eaux usées

- Reprise d'effondrement du réseau d'eaux usées
- Création de regard anti-odeurs
- Création de branchements supplémentaires en eaux usées, eau potable et téléphone

Le montant total de ces avenants représente une plus-value globale de HT 23.125.26 €

Les marchés sont donc portés pour chacun des lots considérés à :

LOT	ENTREPRISE	MONTANT DU MARCHÉ DE BASE HT	AVENANT N° 1 HT	NOUVEAU MONTANT HT
1	EUROVIA	208.717.75 €	-10.180.15 €	198.537,60 €
1	EUROVIA	206.188.75	+ 33.305.41 €	239.494.16 €

Le nouveau bilan financier des travaux, tenant compte de l'ensemble des éléments décrits ci-dessus est le suivant :

	COUT DES TRAVAUX	
	BASE MARCHES HT	AVENANTS HT
LOT 1 – VOIRIE ET AMENAGEMENTS PAYSAGERS – EUROVIA AVENANT N° 1	208.171.75 €	-10180.15 €
LOT 2 – CHEMISAGE – SUBTERRA	75.675.00 €	
LOT 3 – RESEAUX – EUROVIA AVENANT N° 1	206.188.75 €	+33.305.41
TOTAUX	490.035.50	23.125.26 €
TOTAL MARCHES TRAVAUX APRES AVENANT	513.160.76 €	

Monsieur le Maire précise que l'enveloppe financière globale de l'opération précédemment adoptée reste inchangée.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à :

- Approuvent les avenants susvisés portant ainsi le montant des marchés respectivement à :

LOT	ENTREPRISE	MONTANT DU MARCHÉ DE BASE HT	AVENANT N° 1 HT	NOUVEAU MONTANT HT
1	EUROVIA	208.717.75 €	-10.180.15 €	198.537,60 €
1	EUROVIA	206.188.76	+ 33.305.41 €	239.494.16 €

- Autorisent Monsieur le Maire à signer les avenants 1 aux lots 1 et 3 précités et tous les documents s'y rapportant.
- Disent que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2016 de la commune

IV – PREVISIONS TRAVAUX 2016

Monsieur le Maire soumet aux membres du conseil municipal les projets de travaux pour l'année 2016 :

- ADAP
- TOILETTES ATELIER MUNICIPAUX
- CLOCHER (PLANCHER – PROTECTION PIGEONS)
- GRAVE EMULSION RUES
- POTEAUX INCENDIE
- CLIMATISATION ECOLE

V – ACHAT TERRAIN EARL DE GUILHENGUY (DEL2016 3)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil les termes de la délibération du 1/07/2010 concernant la parcelle ZK7c d'une superficie de 479 m2 appartenant à l'EARL DE GUILHENGUY.

Il indique que, comme indiqué dans cette dernière, l'EARL DE GUILHENGUY, après avoir procédé à sa régularisation juridique, demande à la commune d'acquérir cette parcelle au prix convenu soit 4.50 € le m2

Les membres du conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'ensemble des pièces du dossier, avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décident d'acquérir la parcelle ZK7c d'une superficie de 479 m2 appartenant à l'EARL DE GUILHENGUY au prix de 4.50 € le m2 (soit 2.155.50 €) frais de notaire en sus
- Disent que cette dépense sera inscrite au BP 2016 de la commune au chapitre et compte concernés
- Autorisent Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

VI – GESTION ECLAIRAGE PUBLIC (extinction nocturne) (DEL2016 4)

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'une réflexion a été engagée sur l'opportunité d'éteindre l'éclairage public une partie de la nuit, en lien avec la pose des horloges astronomiques, à l'instar de nombreuses communes.

L'éclairage public ne constituant pas une nécessité absolue à certaines heures, l'extinction nocturne réduira les consommations d'énergie et les dépenses associées. Le projet répondrait par ailleurs aux recommandations du Grenelle de l'Environnement en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de lutte contre la pollution lumineuse.

Cette politique durable et efficace de maîtrise de l'énergie permettrait d'économiser 8200 kWh et 900 € TTC par an (sur la base d'une extinction de 5h par nuit), et éviterait le rejet de 0,9 tonne de CO₂ dans l'atmosphère.

L'extinction nocturne de l'éclairage public sera expérimentée sur une durée de 6 mois. La population sera informée et associée tout au long de la période de test. Un registre de concertation sera mis à disposition du public pour recueillir ses remarques et commentaires. A l'issue, le conseil municipal tirera le bilan de l'expérience et décidera de pérenniser ou non le dispositif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'adopter le principe d'expérimentation d'extinction nocturne de l'éclairage public pour une période de 6 mois, en concertation avec la population.
- Précise qu'un arrêté de police du Maire, publié le plus largement possible, détaillera les horaires et modalités de coupures de l'éclairage public
- Fixe les modalités de la concertation comme suit :
 - Information du public par le biais d'une publication dans la presse et de panneaux aux entrées de la commune ;
 - Affichage de la délibération et de l'arrêté de police fixant les modalités de coupure de l'éclairage public tout au long de l'expérience ;
 - Mise à disposition d'un registre de consultation en mairie aux heures et jours d'ouverture pour recueillir les remarques et observations des administrés.

VII – REORGANISATION BUREAUX DE VOTE (DEL2016 5)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la suppression du bureau de vote de Moulis a été évoquée en conseil municipal lors d'une précédente séance à l'initiative de nombreux conseillers.

Après réflexion et avoir analysé le bien fondé du maintien des deux bureaux de vote ou de leur regroupement en un seul au village à Reyniès, conscient de l'attachement des habitants du hameau de Moulis à ce bureau de vote, afin de faciliter l'organisation des futurs scrutins, le conseil municipal suggère la suppression du bureau de vote de Moulis.

Aussi, les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (un contre, M. COGOREUX Michel) :

- décident de supprimer le bureau de vote du hameau de Moulis et le maintien de celui de la salle des fêtes au village de REYNIES qui devient le seul bureau de vote de la commune pour l'ensemble de la population
- disent que cette modification sera effective à compter du 01/03/2017

VIII – REINTEGRATION CHEMINS RURAUX – CLASSEMENT VOIES COMMUNALES

Le conseil municipal approuve l'idée de procéder au classement de certains chemins en voies communales.

Monsieur Christian PUJOL est chargé de ce dossier. Il devra établir la liste des chemins concernés qui sera présentée au conseil municipal lors d'une prochaine séance pour approbation.

IX – LE POINT SUR LES TRAVAUX DES COMMISSIONS

Monsieur le Maire est en attente du résultat des travaux des commissions.

Il est décidé qu'il lancerait un planning des réunions à destination de chaque président de commission concerné.

X – PLANNING DES REUNIONS DES ELUS A VENIR (CONSEIL MUNICIPAL – PREPARATION BUDGET – DIVERS)

- FEVRIER : 1 ou 2 réunions (le vendredi matin) pour la préparation du budget primitif 2016 (sauf du 20/02 au 5/03)
- Vote du budget début avril

XI – QUESTIONS DIVERSES

- Vente sur surenchère et droit de préemption d'un immeuble situé à Reyniès : le conseil municipal ne donnera pas suite
- Travaux local commercial : Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la création d'une évacuation PVC, la pose d'un fourreau pour l'alimentation d'un totem et ERDF s'avèrent nécessaires et entraînent une plus-value de travaux d'un montant de 1205.40 € HT (TTC 1446.48 €).
- Remplacement poteaux incendie (DEL2016_6)

Monsieur le Maire indique que conformément au contrat signé avec VEOLIA, un contrôle des poteaux incendie de la commune a été réalisé.

Ce contrôle a permis d'établir que 6 poteaux d'incendie devaient être remplacés pour un coût global de HT 10.003,62 € (TTC 12.004,34 €).

Les membres du conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuvent le devis VEOLIA pour le remplacement de 6 poteaux d'incendie pour un coût global de HT 10.003,62 € (TTC 12.004,34 €)
 - Décident d'effectuer ce remplacement à raison de 2 poteaux par an pendant 3 ans
 - Autorisent Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes à ce dossier
 - Disent que les crédits nécessaires à cette dépense seront inscrits aux budgets primitifs 2016 – 2017 et 2018 de la commune aux chapitres et comptes concernés.
- Monsieur le Maire demande à M. Pierre VILIARE et M. Guillaume LAFON de bien vouloir lui présenter un dossier concernant le zéro phyto.

SEANCE LEVEE A 22 H 45

Claude VIGOUROUX

Véronique GUY

Gérard DABOUST

Vanessa JEANNERET

Christian PUJOL

Guillaume LAFON

Pierre VILIARE

Baptiste POMMIER

David FAVAREL

Benoît SOUBIE

Michel COGOREUX

**Nathalie TORRES
TEQUI**

Olivier DECROS

**Jean-Michel
VERMEIRE**

Claire DUFOUR